|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commercialesSixième réunionGenève, 23 octobre 2024 | WG-SHF/6/3Original : AnglaisDate : 6 août 2024 |

RéSUmé des interventions des membres du WG-SHF lors de la cinquième réunion sur l'organisation éventuelle d'un séminaire

Document préparé par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

# RESUMÉ

 L'objectif de ce document est de fournir un résumé des interventions des membres du Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commerciales (WG-SHF) faites lors de la cinquième réunion, le 23 mars 2024, sur l'organisation éventuelle d'un séminaire, afin que le WG-SHF puisse décider si des recommandations sur un séminaire doivent être faites au Comité consultatif .

 Le WG-SHF est invité à :

1. prendre note des informations fournies dans le présent document ; et
2. examiner toute recommandation du Comité consultatif sur l'organisation éventuelle d'un séminaire.

# CONTEXTE

 Le WG-SHF, à sa cinquième réunion, tenue à Genève le 23 mars 2024, a examiné le document
WG-SHF/5/2 Rev. "Propositions des membres du WG-SHF sur les questions visant à recueillir des informations pour le WG-SHF".

 Au cours de la discussion, l'idée d'organiser un séminaire a été soulevée pour aborder des questions pertinentes sur le travail du WG-SHF.

 Les points de vue suivants ont été exprimés concernant l'organisation d'un séminaire (voir le document WG-SHF/5/3, "Compte rendu") :

1. Union européenne :
* A souligné que le moment était peut-être venu d'organiser un séminaire afin d'aborder les questions pertinentes et d'impliquer les parties réellement concernées par ces questions.
* exprime sa reconnaissance pour le soutien apporté au séminaire et convient qu'un tel événement doit être préparé en détail. Il est d'avis que la proposition de séminaire pourrait être discutée au sein du Comité consultatif, comme l'ont proposé d'autres délégués.

1. Canada :
* Soutient l'idée qu'il est peut-être temps d'organiser un séminaire. Dans le cadre d'un séminaire, la bonne question à aborder serait de savoir comment le système UPOV pourrait aider les petits exploitants agricoles à surmonter leurs difficultés financières.
* Rappelle qu'il y a beaucoup de désinformation sur les droits de propriété intellectuelle, et pas seulement sur les droits de variété végétale, qui n'est pas toujours fondée sur des faits. La question de savoir quelles sont les véritables préoccupations des petits exploitants agricoles en termes d'accès aux meilleures variétés devrait être abordée.
* Mentionne que si le Comité consultatif accepte l'organisation d'un séminaire, il serait important d'entendre les points de vue des nouveaux membres et des membres des pays en développement.
1. Suisse :
* Trouve l'idée d'un séminaire intéressante, mais mentionne que même pour un séminaire, les questions doivent être identifiées. En outre, il serait probablement nécessaire de revenir devant le Comité consultatif car l'organisation d'un séminaire dépasserait le mandat du groupe de travail.
1. Norvège :
* A noté que l'organisation d'un éventuel séminaire dépasserait le mandat du groupe de travail mais que l'idée pourrait être présentée au Comité consultatif. Ce séminaire pourrait alors être plus large et comprendre des éléments concernant les articles 15.1 et 15.2 de l'Acte de 1991.
1. Royaume des Pays-Bas :
* A convenu qu'un séminaire pourrait être un moyen intéressant d'aller de l'avant. Ce séminaire pourrait être axé sur la manière dont le système de l'UPOV aide les agriculteurs et sur les initiatives et les projets existants des membres de l'UPOV.
* A estimé que d'autres facteurs, tels que les lois sur les semences, les défis financiers et la gouvernance, pouvaient jouer un rôle important. Il a noté que l'organisation d'un séminaire ne semblait pas relever du mandat actuel du groupe de travail.
1. Japon :
* En faveur de l'organisation d'un séminaire mettant en évidence les avantages du système UPOV, y compris des exemples de cas concrets.
1. Argentine :
* A soutenu la proposition d'organiser un séminaire au cours duquel les avantages de l'UPOV pour les petits exploitants agricoles seraient mis en évidence.
* A convenu que l'idée du séminaire pourrait être présentée au Comité consultatif en octobre, avec une invitation à examiner si le mandat du groupe de travail devrait être révisé.
1. États Unis d'Amérique :
* Ouvert à l'idée d'un séminaire. Toutefois, un séminaire nécessiterait encore d'aborder des questions. Ces questions pourraient porter sur la mise en œuvre et les expériences de l'exception en question.

 En résumé, les membres du WG-SHF ont évoqué la possibilité d'organiser un séminaire et la nécessité de consulter le Comité consultatif à ce sujet. Il a également été souligné que les questions à aborder lors d'un séminaire doivent être identifiées et qu'un tel événement doit être soigneusement planifié. Ces interventions reflètent la nécessité de collecter des données factuelles et d'adopter une approche prudente pour définir la portée et l'objet d'un éventuel séminaire.

 Le WG-SHF est invité à :

 (a) prendre note des informations fournies dans le présent document ; et

 (b) examiner toute recommandation du Comité consultatif concernant l'organisation éventuelle d'un séminaire.

[Fin du document]